



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 + 5 procurations

OBJET :

Point n° 8a

**Attribution d'une
subvention à
l'association des
commerçants « Les
Enseignes du Pays de
Thann »**

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
7 juillet 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 juillet 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mmes MANN, BINDER, MALLER, M. CORDONNIER, Mme MARCEL, M. SEIGNEZ, Mme HOELT, M. DERSIS, Mmes PICCININI, HURTH, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, Mmes AYGUN, BAUMIER-GURAK, FRANÇOIS-WILSER, DIET, M. JULLY

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. FUCHS, excusé, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
M. HUMMEL, excusé, a donné procuration à Mme MANN
Mme LAILLY, excusée, a donné procuration à M. STEININGER
M. STOECKEL, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER

Etaient excusés, sans procuration :

M. CHOLAY
M. SCHILDKNECHT

Madame Valérie MARCEL, adjointe déléguée à l'éducation, aux liens intergénérationnels, au commerce, aux marchés et à l'économie locale, expose aux membres du Conseil Municipal que le budget 2026 comporte une enveloppe affectée à l'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann ».

L'association « Les Enseignes du Pays de Thann » œuvre activement au développement et à la promotion du commerce de proximité sur le territoire du Pays de Thann. À ce titre, elle organise chaque année plusieurs manifestations visant à renforcer l'attractivité commerciale et à dynamiser la vie locale. Parmi les événements majeurs figurent les soirées « Thann et ses commerces fêtent l'été », la braderie annuelle ainsi que l'élection de Miss Pays de Thann, associée à un défilé de mode mettant en valeur les enseignes locales. L'association contribue également à l'animation du marché de Noël en proposant diverses activités festives et en organisant des jeux-concours à destination du public.

À la suite de la demande formulée par l'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann », il est proposé que la Ville participe financièrement en attribuant une subvention de fonctionnement.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame Valérie MARCEL, à savoir l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des commerçants « Les Enseignes du Pays de Thann », d'un montant de 2 000 euros pour l'année 2026.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance